

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ADOUR PYRENEES
ECURIE AUTOMOBILE HASPARREN PAYS BASQUE**

17^e RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE
Coupe de France des rallyes 2008 1^o Division (coef 4)
29 - 30 et 31 août 2008

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 07 Juillet 2008
Ouverture des engagements	Mardi 08 Juillet 2008
Clôture des engagements	Lundi 18 Août 2008 à minuit (date de réception de la demande complète au secrétariat du rallye)
Parution du livre de route	Samedi 23 Août 2008 Remis aux équipages régulièrement engagés sur présentation de leur accusé de réception d'engagement au secrétariat du rallye
Reconnaisances	Samedi 23 Août 2008 de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 15 h 00 à 24 h 00 E.S. A et B Dimanche 24 Août 2008 de 10 h 00 à 16 h 00 E.S. C de 14 h 00 à 18 h 00 E.S A et B Mercredi 27 Août 2008 de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 15 h 00 à 24 h 00 E.S A et B Jeudi 28 Août 2008 de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 14 h 00 à 22 h 00 E.S A et B
Vérification des documents	Vendredi 29 Août 2008 Vérifications administratives de 10 h 00 à 15 h 30 A « Maison Pour Tous » 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET Vérifications techniques de 10 h 15 à 16 h 00 A Place de Quintaou 64600 ANGLET
Parc de départ	Vendredi 29 Août 2008 à partir de 10 h 30 Place de Quintaou 64600 ANGLET
1^o Réunion des Commissaires Sportifs	Vendredi 29 Août 2008 à 16 h 30 Au P.C. Marché couvert à Hasparren
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ de la 1^o étape	Vendredi 29 Août 2008 à 17 h 00 Au Parc Fermé de départ Place de Quintaou 64600 ANGLET
Départ de la 1^o étape	Vendredi 29 Août 2008 à 18 h 00 du parc fermé situé Place de Quintaou 64600 ANGLET
Arrivée de la première étape	Vendredi 29 Août 2008 à partir de 20 h 50 A Hasparren au marché couvert
Publication des résultats partiels	Samedi 30 Août 2008 à partir de 1 h 00 A Hasparren au marché couvert
Publication des heures et ordre des départs de la 2^e étape	Samedi 30 Août 2008 à 10 H 00 A Hasparren au marché couvert
Départ de la 2^e étape	Samedi 30 Août 2008 à 12 H 00

Arrivée de la 2^e étape	A Hasparren au marché couvert Samedi 30 Août 2008 à partir de 19 H 41
Vérification finale	A Hasparren au Marché couvert Samedi 30 Août 2008 à 20 H 00 Au garage Sallaberry (route de bayonne à Hasparren)
Publication des résultats du rallye	Samedi 30 Août 2008 à 21 H 00.ou 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Au Parc Fermé et au P.C. a Hasparren au marché couvert
Remise Officielle des prix	Dimanche 31 Août 2008 à 10 H 30 Au marché couvert à Hasparren

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ADOUR PYRENEES organise les 29 – 30 et 31 Août 2008 en qualité d'organisateur administratif une épreuve automobile Nationale à Participation Etrangère Autorisée (N.P.E.A.) dénommée :

17^e RALLYE DU PAYS BASQUE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Aquitaine du Sport Automobile sous le N° 24 en date du 21.05.2008 et a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A N° 187 en date du 05.06.2008

Comité d'organisation :	Commissaire Général	Alain BALUTO
	Vice Président C.O.	Emile SALLABERRY
	Coordinateur	Hugues ROUGIER
	Trésorier	Jean Marc ARAMBURU
	Secrétaire	Lydie IHITSAGUE
	Membres	Christian CHAMBRES Christelle IHITSAGUE Christophe LURO
	Responsable matériel	Gilles PASSICOT Jean Jacques POCHULLU
	Responsable informatique	Christophe REBIERE
	Secrétariat du Rallye	RALLYE DU PAYS BASQUE ORGANISATION Garage Sallaberry 64240 HASPARREN ,
	Contacts :	Alain BALUTO 06.80.01.14.83 Hugues ROUGIER 06.07.84.22.69
	FAX	05.59.55.36.79 (jusqu'au 18.08.08) rallyepaysbasque.org@wanadoo.fr

Permanence du Rallye « Maison pour Tous » 6 Rue Albert Le Barillier 64600 ANGLET à partir du vendredi 29 Août 2008 à 9 h 00 jusqu'à 20 h 30

Marché couvert à Hasparren à partir du 29 Août 2008 à 21 h 00 jusqu'à la fin de la manifestation

Organisateur Technique Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque
Hôtel des Tilleuls 64240 HASPARREN

Article 1.1p : OFFICIELS :

Observateur F.F.S.A.			
Mr DAUBIGNE Jannick	Licence N° :	6560	15.04
Président du collège des Commissaires Sportifs			
Mr COURMONTAGNE Jacques	Licence N° :	11849	10.04
Commissaires sportifs :			
Mr BERTRAND Gérard	Licence N°	5705	09.05
Mr ZYCH Fabien	Licence N°:	4626	08.10
Directeur de course			
Mme ZYCH Sylvie	Licence N° :	3416	08.10
Directeur de course adjoint			
Mme MARTIN Josy	Licence N°	75	16.09
Mr DUCROCQ Frédéric	Licence N°	1939	10.04
Mr VAN BREMPT Jean Pierre	Licence N°	1049	11.01

Mr BOURDET Gérard	Licence N°	9712	10.03
Directeurs de Course délégués. Aux départs des épreuves sportives:			
Mr DANIEL Philippe	Licence N°	50805	10.04
Mr DOVALÉ Joel	Licence N°	7681	10.03
Mr TRONCAL Guy	Licence N°	1056	17.06
Directeurs de course adjoints délégués aux départs des épreuves sportives			
Mr DESMOULINS Roger	Licence N°	4799	17.22
Mr ORILLAC Patrick	Licence N°	14992	10.04
Mr PAINVIN Dominique	Licence N°	7706	10.03
Commissaire Technique Responsable :			
Mr LARQUEY Serge	Licence N° :	8454	10.06
Commissaire Technique			
Mr BATARD Patrick	Licence N°	146650	10.13
Mr BRUN Michel	Licence N°	52526	10.04
Mr FOURCADE Alexandre	Licence N°	28760	10.06
Mr PINA Claude	Licence N°	13191	10.04
Mr TASTET Patrick	Licence N°	164686	10.03
Commissaire sportif parc fermé (Anglet et Hasparren)et Parc Regroupement			
Mr LAVERGNE Roland	Licence N°	7041	17.06
Mr MILLET LAGE Hubert	Licence N°	8505	17.14
Commissaire sportif parc d'Assistance Cambo et Hasparren			
Mme DABADIE Christine	Licence	7679	10.03
Juge de Fait			
Mr CHAMBRES Christian	Licence	14934	10.13
Mr VIGNERTE Jean Pierre	Licence N°	7647	10.03
Chargé de Relations avec les concurrents :			
Mr FOURCADE Jean François	Licence N°	8460	10.06
Mme MARTIN Marisol	Licence N°	CD509 V	F.E.A.
Mr GOUR Guillaume	Licence N°	49955	10.04
Chargé de Presse			
Mme ESTENAVE Marie France	Licence N°:		
Protocole et coordination			
Mr ROUGIER Hugues	Licence N°	13220	10.13
Médecin Chef			
Dc MENDY Dominique			
Chargé des Commissaires de Route :			
Mr BALUTO Alain	Licence N°	5998	10.13
Responsable classements:			
Mr PERRIER Jean Pierre	Licence N°	21244	10.06

Article 1.2p ELIGIBILITE

Le 17° RALLYE DU PAYS BASQUE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2008 Coefficient 4.0
- Le Championnat du Comité d'Aquitaine 2008 Coefficient 4.0
- Le Challenge des Commissaires du Comité d'Aquitaine 2008

Article 1.3p VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement une convocation pour les vérifications qui auront lieu : Vérifications administratives le vendredi 29 Août 2008 de 10 h 00 à 15 h 30 à « Maison Pour Tous

« 6 Rue Albert Barillier 64600 ANGLET

Vérifications techniques le vendredi 29 Août 2008 de 10 h 15 à 16 h 00 Place de Quintau 64600 ANGLET

Les vérifications techniques devront intervenir dans les 30 minutes suivantes les vérifications administratives.

Tout équipage devra fournir les photocopies des licences, permis de conduire et carte grise de sa voiture

L'équipage devra présenter aux vérifications techniques les casques et combinaisons.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage SALLABERRY à HASPARREN

Prix de la main d'oeuvre : 40 Euros /TTC

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3p : CONCURENTS et PILOTES

Article 3.1p : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 17° RALLYE DU PAYS BASQUE doit adresser au secrétariat du rallye !
A.S.A. ADOUR PYRENEES - 47 Allée d'Aguiléra - 64600 ANGLET

Renseignements : Alain BALUTO 06.80.01.14.83 - Hugues ROUGIER 06.07.84.22.69. - Fax 05.59.55.36.79

(cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 18 Août 2008**

(date de réception au secrétariat du rallye)

- Cette demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée:

- Du chèque à l'ordre de l'**Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque**, correspondant aux droits d'engagements fixés à l'article 3.1.11.1p

- des photocopies des permis de conduire, du certificat d'immatriculation de la voiture, de l'autorisation du propriétaire de la voiture (si celui-ci n'est ni pilote ni coéquipier) et du passeport technique

Si cette demande est envoyée par télécopie, (date limite de réception d'un engagement par Fax Jeudi 14 Août 2008 à 24 h 00) l'original ,le chèque de règlement et les photocopies demandées devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cette envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de la poste comprise)

3.1.10 p Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum
Lorsque ce nombre sera atteint les suivants seront inscrits sur la liste d'attente.

3.1.11.1p Les droits d'engagement sont fixés :

a) Droits normaux : **(reçus avant le Lundi 04 Août 2008 cachet de la poste faisant foi)**

avec publicité facultative des organisateurs **400 euro**

sans publicité facultative des organisateurs 800 euro

Equipage complet membre A.S.A. Adour Pyrénées 375 euro

Equipage complet membre Ecurie Hasparren Pays Basque 350 euro

b) Droits majorés (reçus jusqu'au 18 Août 2008) **TOUS LES EQUIPAGES**

avec publicité facultative des organisateurs 450 euro

sans publicité facultative des organisateurs 900 euro

PRIME DE DEPLACEMENT

Pour équipage (1° pilote) domicilié à plus de :

- 250 Kms de (ville de départ) 20 euro

- 400 Kms de (ville de départ) 30 euro

Remis sous forme de bons essence

3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent

Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Ecurie Automobile Hasparren Pays Basque.

Seuls les chèques émanant d'une banque française seront admis

Les chèques d'engagements seront remis à l'encaissement lors de la confirmation de l'engagement par les organisateurs

En cas de forfait il sera retenu pour frais administratifs

40 euro pour tout forfait signalé avant le 18 Août 2008

100 euro pour tout forfait signalé après le 18 Août 2008

ARTICLE 4p : VOITURES et EQUIPEMENTS

Article 4.3.p ASSISTANCE

Conforme règlement standard F.F.S.A.

Autorisée uniquement dans les parcs à cet effet à Cambo et à Hasparren

1 seul véhicule d'assistance (muni d'une plaque d'assistance) par voiture de course sera autorisé dans les parcs d'assistances de Cambo les bains et Hasparren

Les remorques seront interdites dans le périmètre des parcs d'assistances, elles devront impérativement être station-

nées à l'emplacement prévu à cet effet à Bayonne ou Hasparren

Article 4.3.2.3 p : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bache étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

Article 4.5p Echappement

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder 100dB 75% du régime moteur maximum

ARTICLE 5p : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p : SITES et INFRASTRUCTURES

Article 6.1p : Description

Le 17° RALLYE DU PAYS BASQUE représente un parcours de 307.70 km . Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 124.30 KM

Les épreuves spéciales sont :

A	8.15 Km x 4 = 32.60 kms
B	11.30 Km x 4 = 45.20 kms
C	15.50 Km x 3 = 46.50 kms

l'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » qui sera annexé au livre de route

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, de passage, période de neutralisation, etc... sont repris dans le livre de route (road book) qui sera disponible à partir du samedi 25 août 2007 au secrétariat du rallye : Garage Sallaberry à Hasparren. Il sera remis à chaque équipage régulièrement engagé et munis du bon de retrait UNIQUEMENT aux jours et heures mentionnées sur la confirmation d'engagement

Article 6.2p : RECONNAISSANCES

Conforme règlement standard F.F.S.A.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis à vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales panneaux qu'il conviendra de respecter.

6.2.6p Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Samedi 23 Août 2008	de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 15 h 00 à 24 h 00 E.S. A et B
Dimanche 24 Août 2008	de 10 h 00 à 16 h 00 E.S. C de 14 h 00 à 18 h 00 E.S. A et B
Mercredi 27 Août 2008	de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 15 h 00 à 24 h 00 E.S. A et B
Jeudi 28 Août 2008	de 10 h 00 à 17 h 00 E.S. C de 14 h 00 à 22 h 00 E.S. A et B

Des contrôles seront effectués par l'organisation et la gendarmerie nationale

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 4

ARTICLE 7p : DEROULEMENT de L'EPREUVE

Article 7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de routes : brassards marqués commissaires de route
- Chef de Poste : brassards marqués chef de poste

ARTICLE 8 p : RECLAMATION - APPELS Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9p : CLASSEMENT Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 : PRIX - COUPES

Les prix se répartissent comme suit :

Les prix sont cumulables, cependant si un groupe comporte moins de 10 partants ou si moins de 60 partants, les prix groupe et classe ne seront pas cumulables ; seuls les prix de classe seront distribués.

Classement général Scratch :			
Si plus de 75 partants			
1°	1.000 euro	4°	350 euro
2°	650 euro	5°	250 euro
3°	500 euro		
			2.750 euro
Si moins de 75 partants			
1°	650 euro	4°	150 euro
2°	400 euro	5°	100 euro
3°	275 euro		
Classement par groupe (4)			
	1°	2°	3°
- plus de 15 partants	200 euro	150 euro	100 euro
- de 10 à 15 partants	200 euro	100 euro	
			1.800 euro
Classement par Classe (19)			
	1°	2°	3°
- Plus de 10 partants	400 euro	300 euro	200 euro
- de 5 à 10 partants	400 euro	200 euro	----
- 4 ou 5 partants	400 euro	-----	----
- Moins de 4 partants	200 euro	-----	----
			17.100 euro
			200 euro
Premier Equipage entièrement féminin			200 euro
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES			21.850 euro

Coupes et lots en nature

Distribuées de la façon suivante (présence des récipiendaires obligatoire à la remise des prix)

- Aux trois premiers du classement scratch
- Aux deux premiers du classement groupe
- Aux premiers de chaque classe (1 jambon de bayonne)
- Au premier équipage féminin
- A la meilleure coéquipière
- A trois commissaires de route tirés au sort

La remise des prix se déroulera le Dimanche 31 Août 2008 à partir de 10h 30 au marché couvert à Hasparren.

Note Importante à l'attention des pilotes

C'est grâce à la compréhension des communes traversées par le 17^e RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE que nous avons pu organiser pour vous cette nouvelle édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les RECONNAISSANCES que le parcours et la pérennité de cette épreuve seront assurés.

Les RECONNAISSANCES ne sont pas des ESSAIS

Nous vous demandons expressément de montrer l'exemple, de respecter la sécurité et la tranquillité des villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la Route. Une surveillance sera établie et des contrôles portant aussi bien sur le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE que sur le niveau sonore des véhicules seront effectués par les services de la GENDARMERIE

Des contrôles sur le respect de la réglementation des reconnaissances seront effectués sur le parcours et l'article 6.2.4. du règlement F.F.S.A. sera strictement appliqué.

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir de notre épreuve. Soyez en remerciés

Bon 17^e RALLYE NATIONAL DU PAYS BASQUE

En 2010 le Pays Basque sera le cadre de la Finale de la Coupe de France des Rallyes. Venez dès cette année rouler sur les routes de cette future finale.

Le Comité d'Organisation.